



Ville de Fredericton  
Permis de plomberie  
Foire aux questions  
Mai 2013

### **Pourquoi obtenir un permis de plomberie?**

La procédure d'approbation des permis de plomberie facilite la gestion sûre et efficace des conduites d'eau et d'égouts d'un bâtiment et fait en sorte que le bâtiment et le réseau municipal soient libres de contamination croisée pour des raisons sanitaires.

### **Comment s'y prend-on pour faire une demande?**

Les permis de plomberie peuvent être délivrés seulement aux entrepreneurs en plomberie agréés du Nouveau-Brunswick. Ces derniers peuvent faire la demande de permis de plomberie et de dispositif antiretour à l'hôtel de ville ou en ligne, sur la page des permis de plomberie sur le site web de la Ville ([www.fredericton.ca](http://www.fredericton.ca)).

L'entrepreneur en plomberie peut ensuite entrer le nom d'utilisateur et le mot de passe temporaires qui lui ont été envoyés par courriel ou créer son propre compte.

### **Comment les permis de plomberie sont-ils approuvés?**

Les demandes de permis de plomberie sont examinées et approuvées par l'inspecteur en plomberie.

### **Comment le processus d'inspection fonctionne-t-il?**

Les inspections ont lieu à des stades cruciaux de la construction pour vérifier sa conformité avec les plans approuvés et avec le Code canadien de la plomberie. Tout défaut constaté est pris en note et sa correction et une nouvelle inspection sont nécessaires avant qu'on permette à la construction de continuer.

### **Comment se termine la procédure des permis de plomberie?**

Tous les permis de plomberie délivrés exigent qu'une inspection finale ait lieu. Une fois que la construction est terminée et que les inspections finales ont eu lieu sans constater de problème en suspens, les dossiers des permis sont clos.

### **Est-ce que je peux voir où en est ma demande de permis de plomberie et suivre les résultats des inspections?**

Les plombiers qui utilisent l'accès en ligne à la procédure d'inspection des permis de plomberie peuvent voir à quelle étape en sont les demandes individuelles de permis, les résultats des inspections et l'histoire des demandes antérieures... tout ça en utilisant leur compte protégé par mot de passe. Voir les détails ci-dessous.

#### Demande de permis :

Il est possible de voir en ligne la procédure d'approbation de chaque demande de permis. Le demandeur et le personnel municipal peuvent voir en ligne les demandes de renseignements supplémentaires, les avis des problèmes découverts à l'examen des plans et les autres problèmes de ce genre qui peuvent retarder la procédure.

#### Inspections :

Il est possible de voir en ligne les résultats et la date de chaque inspection. Bien qu'une mise à jour de l'état d'une inspection soit faite à la fin de chaque jour ouvrable, un client qui préférerait connaître personnellement le résultat d'une inspection pourra communiquer par courriel ou par téléphone.

#### Histoire :

<b>Growth &amp; Community Services</b>	<b>Croissance et Services communautaires</b>
<i>Building Inspection Division</i>	<i>Inspection des bâtiments</i>
PO Box 130 (City Hall)	C.P. 130 (hôtel de ville)
Fredericton, NB E3B 4Y7	Fredericton (N.-B.) E3B 4Y7
T 506-460-2029 / F 506-460-2126	T 506-460-2029 / F 506-460-2126

[www.fredericton.ca](http://www.fredericton.ca)

En ouvrant une session pour avoir accès à leur compte, les clients peuvent voir un rapport de toutes leurs demandes de permis créées depuis juin 2013, y compris le permis correspondant et l'état de l'inspection pour chaque demande.